



**Appel à Manifestation d'Intérêt
Concurrent
pour l'occupation
d'un emplacement
situé sur le Domaine Public de la
RATP
pour l'exercice d'une activité de :**

**« Kiosquier /diffuseur de presse agréé par le
dépôt de presse se définissant à titre
principal comme suit : distribution de la
presse, vente d'ouvrage de librairie
populaire, carte postale, articles de
papeterie, carte téléphonique, petite
confiserie, bimbeloterie, loto, PMU,
spectacles locaux et relais colis »**

Gare d'ANTONY

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), envisage d'attribuer une convention temporaire du Domaine Public non constitutive de droits réels pour l'occupation d'un emplacement défini ci-dessous situé à l'extérieur, sur l'esplanade en face de la gare d'ANTONY en vue de l'exercice d'une activité de « **Kiosquier /diffuseur de presse agréé par le dépôt de presse se définissant à titre principal comme suit : distribution de la presse, vente d'ouvrage de librairie populaire, carte postale, articles de papeterie, carte téléphonique, petite confiserie, bimbeloterie, loto, PMU, spectacles locaux et relais colis** ».

TYPE DE PROCEDURE : procédure prévue par les dispositions des articles L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Article L.2122-1-4 du CGPPP : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti ci-dessous, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper l'emplacement pourra lui être délivré.

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, OBJET DE L'OCCUPATION :

Emplacement fermé à usage commercial d'une superficie de 26 m² environ situé en extérieur, sur l'esplanade face à la gare d'ANTONY.

Cet emplacement est actuellement exploité sous l'enseigne « LE KIOSQUE PRESSE ».

TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR L'EMPLACEMENT : « Kiosquier /diffuseur de presse agréé par le dépôt de presse se définissant à titre principal comme suit : distribution de la presse, vente d'ouvrage de librairie populaire, carte

postale, articles de papeterie, carte téléphonique, petite confiserie, bimbeloterie, loto, PMU, spectacles locaux et relais colis » à l'exclusion de toute autre.

DUREE : DEUX (2) ans ferme à compter de la mise à disposition de l'emplacement.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement est prévue le 1^{er} septembre 2026.

MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute manifestation d'intérêt doit se faire via le site internet www.ratptravelretail.com en cliquant sur le bouton « Je suis intéressé(e) » puis en se connectant à l'espace candidat ou en créant un nouveau compte candidat.



Cette manifestation d'intérêt devra impérativement être reçue le 16 juillet 2026 à 17h00 au plus tard, délai de rigueur. C'est la date et l'heure de réception de l'email par la société RATP TRAVEL RETAIL qui seront pris en compte.

Il appartient à chaque candidat de s'assurer que sa manifestation d'intérêt faite auprès de la société RATP TRAVEL RETAIL a bien été reçue par cette dernière. La société RATP TRAVEL RETAIL ne saurait être tenue pour responsable d'une erreur du candidat ou d'un éventuel dysfonctionnement de l'espace candidat.

Toute manifestation effectuée après cette date et horaire et/ou transmise sur un autre support que celui déterminé ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir sa manifestation d'intérêt rejetée.

Par ailleurs, un candidat qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la RATP et/ou à la société RATP TRAVEL RETAIL, devant toute juridiction ou autorité administrative, pourra également voir sa manifestation d'intérêt rejetée.

De même, la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit de rejeter la manifestation d'intérêt d'un candidat si ce candidat présente des liens juridiques ou capitalistiques avec une société qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP, devant toute juridiction ou autorité administrative.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêt recevrait au moins une réponse, la société RATP TRAVEL RETAIL aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté leur intérêt.

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR NOTRE SITE INTERNET : 30 juin 2026

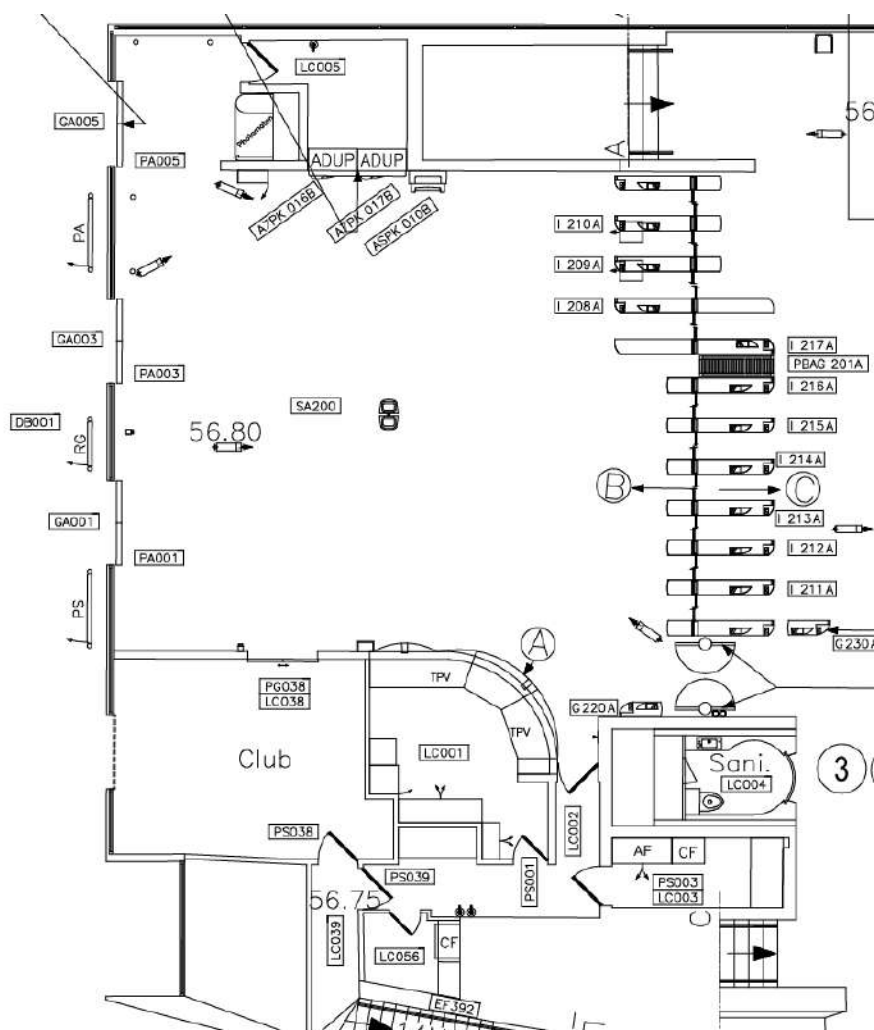
Annexes :

1-Plan de l'emplacement

2-Caractéristiques techniques de l'emplacement

ANNEXE N° 1

Plan de l'Emplacement



ANNEXE N° 2

Caractéristiques techniques de l'Emplacement

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

DE L'EMPLACEMENT

Station : ANTONY

Caractéristiques générales		Observations
LOCAL : 0018		
Emplacement	LC096	Commerce
COMMERCE A LA CHARTE RATP (design)	NON	Le Kiosque Presse
Superficie (m²)	26,00	Extérieur
Alimentation Elec	Oui	Puissance : 12KVA / PDL : 21396092485450
Source de l'électricité	ENEDIS	
Arrivée d'eau	Non	
Compteur d'eau	Non	
REFERENCE COMPTEUR EAU		
Evacuation d'eau	Non	
Boucle d'Eau Chaude	Non	
Boucle d'Eau Glacée	Non	
Ventilation Extraction	Non	
Extraction Buée grasse	Non	
Téléphone	AUCUNE	
NUMERO TELEPHONE		
PRESENCE DE RIDEAUX MÉTALLIQUES	Oui	
NOMBRE RIDEAU METALLIQUES	1	
Porte(s) automatiques(s)	Non	
Divers		
GARE		
RESERVE DEPORTEE	Non	
RESERVE ATTENANTE	Non	
RESERVE DEPORTEE : REFERENCE LC		
RESERVE : SURFACE		
MONTE CHARGE	NON	
MONTE CHARGE : LOCALISATION		
LOCAL POUBELLES	OUI	
LOCAL POUBELLES : LOCALISATION	En extérieur	
LOCAL POUBELLES : PRESENCE BAC BIO-DÉCHETS	NON	
LOCAL POUBELLES PRESSE CARTON	NON	
SANITAIRES DÉPORTÉS	NON	
SANITAIRES DÉPORTÉS : LOCALISATION		
SANITAIRES DÉPORTÉS : REF CLE		
LOCAUX SOCIAUX	NON	
LOCAUX SOCIAUX : LOCALISATION		
LOCAUX SOCIAUX : REF CLE		
Type de gare	3ème mixte	
Enfouissement		
Divers		
SECURITE		
Détection Incendie	NON	
Désenfumage spécifique local (si >100m²)	NON	
RIA	NON	
Extinction automatique	NON	
Clapets Coupe-feu	NON	
Divers		
PORTE D'ACCES	NON	

Le candidat retenu prend les lieux dans l'état où ils se trouvent le jour de la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

